ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE
08 FEVRIER 2025

LRCR/DM-ND/08-02-25/

Présents :
BIANCARDINI M (RC NEBBIU : 3 voix), DEL MORO A (Bastia XV : 8 voix), DESTAILLEUR A (C.R.A.B XV : 7 voix), DUHAMEL J (ISULA XV : 4 voix), GIAMARCHI A (CASINCA XV : 0 voix), GRANGER S (RUGBY BIENVEILLANT D'AJACCIO : 2 voix), NUNES M (PORTO VECCHIO XV : 6 voix), ORLANDI O (RC LUCCIANA :8 voix), PAGLIAI C (AS Ventiseri : 2 voix), SIRAUD L (S CAPICURSINU XV : 0 voix), VOGLIMACCI M (RC Ajaccien : 9 voix).

Absents : CERBERA S (PASSIONI RUGBY: 0 voix), CIOCHETTO G (RCOARV : 3 voix), CORRAZZINI PA (CORTE RC : 2 voix), LANFRANCHI A (RC CARGESE OUEST CORSE : 1), NEGRI N (CIRC : 0 voix),

Assistent :
BERETTA L (CAC), DUCREUX N, JUGIE JP, MAIRE L, MARCELLESI D, MAURICETTE O, ORSINI F, RISTERUCCI F (EC), TRISTANI F.

Début séance à 10H10
L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts peut délibérer.
Le Président remercie les présents, il rappelle à tous que nous sommes réunis principalement pour valider les comptes de la saison 2023/2024, ainsi que le prévisionnel 2024/2025, puis nous passerons à l'examen de la demande de modification statutaire et pour finir Il prévoit un temps de discussion ouverte.
Il présente Franck RISTERRUCCI, expert-comptable et Lionel BERETTA, commissaire aux comptes, qui œuvrent tous les 2 pour la LIGUE.

Il donne la parole à RISTERRUCCI F pour la présentation des comptes de la saison 2023/2024 *(ANNEXE 1)*:
Il présente les comptes annuels établis pour l'exercice 2023/2024 allant de la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.
Ces comptes se décomposent en trois parties :

- Le Bilan qui regroupe l'actif et le passif de l'association à la date de clôture du 30 juin 2024,
- Le compte de résultat qui retrace l'activité de l'association sur l'ensemble de l'exercice avec d'une part les produits et d'autre part les charges.
- L'annexe comptable qui précise les règles et méthodes comptables ainsi que les notes sur le bilan, le comptes de résultat et les autres informations.

1/ le compte de résultat
Pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, le compte de résultat fait ressortir les éléments suivants :

- Le total des produits d'exploitation s'élève à 1877 k€ soit une baisse de 142 k€ par rapport à l'exercice précédent (2020 k€ en 22/23).

OM

Ces produits de répartissent ainsi :

- 560 k€ en recettes propres de l'association composées de vente de billets, recettes publicitaires, recettes de manifestations et compétitions et de formations. Ces produits représentent 29,83 % des produits totaux. A noter que les recettes de formations représentent la partie la plus important soit 394 k€ (70 % de ces produits).
- 1051 k€ de subventions des collectivités (CDC 233 k€) de l'état (12 k€ aide apprentissage) et 806 K€ de la FFR (dont 493 au titre des déplacement CC / CC.
- 69 K€ de dons et mécénats
- Les autres produits pour 197 k€ correspondent à des transferts de charges.

- Le total des charges d'exploitation se sont élevés à 1807 k€ comprenant :

- 39 k€ achats de billets FFR et matériels sportifs,
- 1420 k€ des charges externes (eau, électricités, petit équipement, location, assurance, honoraires, frais de déplacement...) soit une hausse de 208 k€ par rapport à l'exercice précédent (1211 k€)
- 4 k€ d'impôts et taxes,
- 265 k€ de salaires et charges qui représentent 15 % des charges d'exploitations. Ce poste important dans le fonctionnement de l'asso reste stable avec une légère baisse de 2 000 € par rapport à l'exercice précèdent (267 k€).
- Les dotations aux amortissements sont de 56 k€ et les provisions pour dépréciation de créances pour 22 k€.

Le résultat d'exploitation ressort positif à 70 k€ (différence entre les produits et les charges d'exploitations).
Le résultat financier est de + 10 k€.
Avec l'intégration de la quote-part des subventions d'investissement pour 32 k€ et l'imputation du résultat exceptionnel de – 15 k€ l'exercice dégage un excédent de 61958 €.

2 / Le bilan : l'actif et le passif à la date de clôture du 30/06/2024. Il s'agit de la situation patrimoniale de l'association.
L'actif total net de 1503 k€ se compose de :

- Un actif immobilisé net de 334 k€,
- Un actif circulant de 1169 k€ incluant 189 k€ de créances clients et 588 k€ d'autres créance dont 183 k€ de subventions à recevoir et 188 € à recevoir de la FFR.
- Les disponibilités sont de 386 €.
- Les charges constatées d'avance pour 6 k€

Le passif comprend :

- Les emprunts pour 46 k€,
- Les comptes clubs pour 4 k€
- Fournisseurs pour 53 k€
- L'en-cours des Dettes fiscales et sociales et provisions CP pour 45 k€.
- Les autres dettes pour 4 k€.
- Les fonds propres qui représentent le patrimoine de l'association incluant le résultat de l'exercice (soit un excédent de 62 k€ vu précédemment) et le cumul des résultats antérieurs depuis sa création (1109 k€) soit

OM

une situation nette de 1170 k€. En ajoutant les subventions d'investissements (construction siège) restant à amortir pour 179 k€ le montant des fonds propres au 30/06/2024 sont de 1350 k€.

En conclusion l'exercice 2023/2024 dégage un résultat excédentaire de 61958 € et la situation nette de l'association est positive tout en diminuant la part d'emprunt liés à la construction du siège.

Le Président le remercie et donne la parole au commissaire aux comptes pour la présentation de son rapport :

Il rappelle que son travail intervient après le travail de l'expert-comptable et les différents contrôles de sa tâche pour arriver à son rapport qui reste immuable :

- Vérification de la régularité= répondre à toutes les obligations
- Vérification de la sincérité= toutes les charges et produits ont-ils été affectés au bon exercice
- Notion d'indépendance financière mais aussi humaine

Il est aussi important de contrôler que le principe de prudence ait bien été respecté, à savoir que les recettes n'ont pas été surestimées avec la réalisation sur l'exercice suivant des FACTURES A ETABLIR et que les charges n'ont pas été sous-estimées.
On sait que malgré tous ces contrôles certaines régularisations seront nécessaires sur le prochain exercice via les comptes charges et produits exceptionnels, certaines factures n'arrivant que longtemps après la fin de l'exercice, mais elles ne doivent pas être significatives.
Il a également vérifié la permanence des méthodes pour l'enregistrement des subventions, qui si elle n'était pas respectée pourrait engendrer un décalage dans les produits et donc dans le résultat.
Il a vérifié que l'actif n'est pas fictif, que les créances et créanciers sont bien réels et qu'il n'existe pas de passif caché.
Au regard de ces contrôles le commissaire aux comptes certifie sans réserve les comptes financiers, administratifs et sportifs de la Ligue Régionale Corse de Rugby pour l'exercice 2023/2024.

Le Président le remercie.
Il n'y a pas de question.

Il met au vote l'approbation des comptes de la saison 2023/2024 :
Vote pour : [49]
Vote contre : [0]
Abstention : [0]
Ne participe pas au Vote : [9]
Les comptes de la saison 2023/2024 sont adoptés à l'unanimité.

Le Président met au vote l'affectation du résultat en report à nouveau sur l'exercice 2024/2025 :
Vote pour : [49]
Vote contre : [0]
Abstention : [0]
Ne participe pas au Vote : [9]
L'affectation du résultat en report à nouveau sur l'exercice 2024/2025 est adopté à l'unanimité.

OM

Le président annonce la présentation du prévisionnel 2024/2025 *(ANNEXE 2)* :
L'expert-comptable explique que le prévisionnel est établi sur la base du réalisé N-1 auquel on apporte les différents projets.
Le président rappelle que le prévisionnel 2024/2025 a été établi par la mandature précédente et que comme annoncé lors de la 1tre réunion du Comité Directeur les engagements pris seront honorés et que cette fin d'exercice servira de période d'observation et de temps de travail pour l'élaboration du nouveau POS
La FFR nous a accordé un délai supplémentaire pour produire ce document, mais d'autant que ce peut nous essaierons de tenir l'échéance à fin mai 2025.
BERETTA L demande si nous avons eu des retours de la CDC concernant une éventuelle reconduction de la convention triennale.
Le Président fait état de son entrevue avec les services de la collectivité de Corse : seules 2 ligues ont bénéficié de convention triennale : les Echecs et le Rugby. De tels dispositifs ne seront pas reconduits en l'état, au mieux ils seront renégociés tous les ans.
De plus la nouvelle répartition de l'enveloppe transports FFR, oblige la ligue à demander l'aide aux transports octroyée pour les clubs sportifs à la CDC, soit un montant approximatif de 150 000€, et malgré la différence de budget puisqu'il s'agit de la continuité territoriale, la CDC nous laisse entendre que le cumul sera difficile à obtenir.
BERETTA L informe que le budget de la CDC est voté en mars, donc nous n'aurons pas de confirmation avant mars 2026.

ORSINI F prend la parole pour rappeler que ce combat a déjà été mené et que l'aide aux transports pour le sport amateur est un droit non négociable, qu'il faut être ferme dans ce discours face à la collectivité, qu'il ne peut pas y avoir de compromission à ce sujet.
Le Président a conscience que la discussion va être compliquée, qu'il va falloir réorienter nos efforts vers les fonds privés, le mécénat, la Taxe d'Apprentissage... et revoir la charge Corse/continent et le rapport de force avec la LIGUE SUD.
GIAMARCHI A rappelle que si le montant total des frais de transport a augmenté, c'est aussi dû à la mise en place des poules de 12 par la LIGUE SUD et que nous avons à ce jour 5 équipes seniors.
Le Président l'informe que nous allons réintégrer la commission de épreuves à la LIGUE SUD et qu'il faut que nous élaborions tous les scénarii possibles pour être prêt à entamer des négociations et faire entendre nos idées avant la fin de la saison.

Le Président met au vote l'approbation du PREVISIONNEL de la saison 2024/2025 d'un montant de 1 955.356€:
Vote pour : [49]
Vote contre : [0]
Abstention : [0]
Ne participe pas au Vote : [9]
Le PREVISIONNEL de la saison 2024/2025 est adopté à l'unanimité pour un montant de 1 955.356€.

Le Président aborde ensuite la modification statutaire proposée, permettant la participation aux réunions du Comité Directeur et aux assemblée Générales entièrement ou partiellement en distanciel.

OM

Il s'agit de la modification des articles 8 et 13 comme suit :

Les débats lors d'une Assemblée Générale (ou d'une réunion du Comité Directeur) peuvent se tenir, quelles que soient les modalités de scrutin :

- *Physiquement ; ou*
- *De façon mixte, soit une session se déroulant physiquement et par voie dématérialisée, peu important que les opérations de vote se déroulent selon la même plage horaire ; ou*
- *Par voie entièrement dématérialisée.*

Il en va de même pour les délibérations indépendamment des modalités de déroulement des débats.

MAURICETTE O précise que ces modifications ont été soumises et approuvées par la FFR.
ORSINI F suggère de passer par un prestataire de service pour recueillir les votes, tel VOXALY comme la FFR, sans pour autant s'engager dans un contrat qui nous lie.

Le Président met au vote la modification statutaire :
Vote pour : [49]
Vote contre : [0]
Abstention : [0]
Ne participe pas au Vote : [9]
La modification statutaire est adoptée à l'unanimité.

Le Président demande alors s'il y a des sujets à aborder :

ORSINI F demande alors, puisqu'il y a maintien du prévisionnel 2024/2025 :
Est-ce que l'aide de 3000€/club pour les interventions scolaires est maintenue ?
Est-ce que le projet F-15 mené par BERGIER A sera poursuivi ?
Qu'en est-il du SEVEN ?

Le Président lui affirme que l'aide aux interventions scolaires de 3000€/club sera créditée sur présentation des justificatifs (lieux, jours et heures d'interventions).
Concernant les autres projets, nous sommes dans une phase de découverte, suivra une phase de construction en relation avec le DTL , les CTC et un coordinateur sportif qui sera CARBOU Vincent.
Il souhaite avec son équipe, axer la présence des CTC sur le terrain, une réunion aura lieu tous les mardi matin pour faire un bilan de la semaine N-1 et valider les actions de la semaine.
Des commissions vont être créées comprenant chacune 1 CTC, le coordinateur sportif et 4/5 membres, qui se chargeront des projets et de leur suivit.
Mais toute cette nouvelle organisation ne sera pas vraiment effective avant la nouvelle saison, car la 1ère action menée sera un état des lieux des clubs et pour ce faire un questionnaire va leur être envoyé sous forme d'un google forme. S'en suivront des rendez-vous in situ pour analyser les données collectées et cerner les difficultés.
La dynamique féminine est positive, preuve en est la rencontre F18 qui s'est tenue à Ajaccio.
Il rappelle que jusqu'en F15, les filles sont intégrées en mixité dans l'EDR, mais que pour favoriser cette pratique, un projet visant à les faire évoluer en sélection est soutenu par la LIGUE, aujourd'hui la sélection Corse est partie matcher sous l'égide de la LIGUE sur le continent.

OM

Petit éclaircissement : les sélections F15 et F18 évolueront sous les noms de SQUADRA CORSA F15 et SQUADRA CORSA F18, tandis que les rassemblements F15 et F18, avec BASTIA XV comme club support, se nommeront I STAMPI si les clubs le décident.
C'est MAIRE L qui est chargée de la communication et elle précise que si elle partage les posts concernant les F18 sur la page des PONETTES, c'est pour leur assurer le plus de visibilité possible
Concernant les F18 qui se déplace sur le continent pour jouer avec la sélection CD13, leurs billets est pris en charge par la LIGUE
DESTAILLEUR A rappelle que si cette dynamique féminine petite catégorie existe, elle est due au soutien de BERGIER A depuis plusieurs années.

Pour finir concernant le SEVEN, priorité sera donnée aux catégories M16 et M19.

Il n'y a plus de question, ni de remarque.

Le Président clôture la séance à 12h00.

Le Président,	Le Secrétaire Général,	Le Trésorier,
MARCELLESI Dominique,	MAURICETTE Olivier,	ORLANDI Olivier.





Ligue Régionale Corse De Rugby

Forti seremu si uniti simu

CHARGES	PREVISIONNEL 2024/2025	PRODUITS	PREVISIONNEL 2024/2025
ELECTRICITE	3 500 €	REVENTE BILLETS DE MATCH	15 000 €
CARBURANT	18 000 €		
FOURNITURES CONSOMMABLES	7 000 €	PARTENARIAT	100 000 €
PETITS EQUIPEMENTS	20 000 €	AMENDES SANCTIONS	1 000 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 000 €	RECETTES ENGAGEMENTS	3 000 €
MATERIELS SPORTIFS + TROPHEES + PHARMACIE	20 000 €	FRAIS DOSSIERS CTCR	25 000 €
BILLET DE MATCH FFR	15 000 €	RECETTE TAXE APPRENTISSAGE	50 000 €
PRESTATIONS DE SERVICE	80 000 €	FORMATION FEDERALE ET CQP	10 000 €
LOCATIONS	5 000 €	BPJEPS	300 000 €
PRESTATIONS DE SERVICE BPJEPS + DEJEPS	120 000 €		
LOC. ENTRET. MAT. BUREAU + STANDARD	8 000 €		
ENTRETIEN & REP. DES LOCAUX	10 000 €	CDC SUBVENTION MANIFESTATION	100 000 €
MAT DE TRANSPORT + ENTRETIEN	22 754 €	CDC CONVENTION TRIENNALE	150 000 €
MAINTENANCE INFORMATIQUE	7 000 €	CDC ANS	24 000 €
ASSURANCES	10 000 €	CDC ANS FDS	
SEMINAIRES & FORMATION	1 000 €	DRISCS SUBV CAMP DES VENDANGES	
HONORAIRES	10 000 €		
COMMUNICATION	27 000 €	FFR SUBVENTION CTC	120 000 €
CADEAUX	1 500 €	FFR DEVELOPPEMENT RUGBY CORSE/CONT./CORSE	500 000 €
DOCUMENTATION GLE + PUBLICATION	500 €	FFR AUTRE SUBVENTION	36 500 €
VOYAGES & DEPLACEMENTS	200 000 €	FFR SUBVENTION CRT 2EME GENERATION	
DEPLACEMENTS SELECTIONS	77 374 €	FFR SUBVENTION FONCTIONNEMENT + POS	155 874 €
DEPLACEMENTS CORSE/CONTINENT/CORSE	500 000 €	SUBVENTION ETAT AIDE A L EMPLOI	
INDEMNITES KILOMETRIQUES	5 000 €		
MISSIONS	5 000 €	PRODUITS FINANCIERS	9 000 €
RECEPTION	202 000 €	QUOTE PART DES SUBVENTION VIREES	35 982 €
FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICATION	5 000 €	TRANSFERT CHARGES EXPLOITATIONS	25 000 €
COTISATIONS DIVERSES	500 €	TRANSFERT CHARGES EXPLOITATIONS TRANSPORT	115 000 €
FRAIS & INTERETS BANCAIRES	1 500 €	PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	
IMPOTS & TAXES	20 000 €	RECETTE MANIFESTATIONS	
SALAIRES & CHARGES SOCIALES	289 728 €	PRODUITS EXERCICE ANTERIEUR	
EMPRUNTS & AMORTISSEMENTS	80 000 €	PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	
AMENDES PENALITES			
CHARGES SUR EXERCICE ANTERIEUR			
DIVERS			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
EMPLOI CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES: PERSON	180 000 €	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE: BENEVOI	180 000 €
TOTAL CHARGES	***1 955 356,00 €***	***TOTAL PRODUITS***	***1 955 356,00 €***

Ligue Régionale Corse De Rugby

Forti seremu si uniti simu

CHARGES	PREVISIONNEL 2023/2024	REALISE AU 30/06/24	%
ELECTRICITE	3 500 €	992 €	28%
CARBURANT	18 000 €	20 206 €	112%
FOURNITURES CONSOMMABLES	3 500 €	8 977 €	256%
PETITS EQUIPEMENTS	30 000 €	1 431 €	5%
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 000 €	981 €	33%
MATERIELS SPORTIFS + TROPHEES + PHARMACIE	70 000 €	18 111 €	26%
BILLET DE MATCH FFR	15 000 €	22 332 €	149%
PRESTATIONS DE SERVICE	50 000 €	89 552 €	179%
LOCATIONS	15 000 €	9 735 €	65%
PRESTATIONS DE SERVICE BPJEPS + DEJEPS	150 000 €	120 936 €	81%
LOC. ENTRET. MAT. BUREAU + STANDARD	8 000 €	9 408 €	118%
ENTRETIEN & REP. DES LOCAUX	5 000 €	3 546 €	71%
MAT DE TRANSPORT + ENTRETIEN	29 260 €	43 484 €	149%
MAINTENANCE INFORMATIQUE	3 500 €	6 968 €	199%
ASSURANCES	10 000 €	12 238 €	122%
SEMINAIRES & FORMATION	1 000 €		0%
HONORAIRES	10 000 €	10 202 €	102%
COMMUNICATION	27 280 €	24 113 €	88%
CADEAUX	1 500 €	2 550 €	170%
DOCUMENTATION GLE + PUBLICATION	500 €	439 €	88%
VOYAGES & DEPLACEMENTS	200 000 €	231 470 €	116%
DEPLACEMENTS SELECTIONS	50 000 €	71 253 €	143%
DEPLACEMENTS CORSE/CONTINENT/CORSE	500 000 €	483 463 €	97%
INDEMNITES KILOMETRIQUES	5 000 €	4 306 €	86%
MISSIONS	7 942 €	2 734 €	34%
RECEPTION	130 000 €	252 526 €	194%
FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICATION	6 000 €	5 663 €	94%
COTISATIONS DIVERSES	1 000 €	731 €	73%
FRAIS & INTERETS BANCAIRES	2 000 €	3 093 €	155%
IMPOTS & TAXES	20 000 €	2 928 €	15%
SALAIRES & CHARGES SOCIALES	255 000 €	268 554 €	105%
EMPRUNTS & AMORTISSEMENTS	80 000 €	80 366 €	100%
AMENDES PENALITES		460 €	
CHARGES SUR EXERCICE ANTERIEUR		43 311 €	
DIVERS		354 €	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		869 €	
TOTAL CHARGES	***1 710 982,00 €***	***1 858 280,88 €***	***109%***

PRODUITS	PREVISIONNEL 2023/2024	REALISE AU 30/06/24	%
REVENTE BILLETS DE MATCH	15 000 €	25 244 €	168%
PARTENARIAT	50 000 €	57 900 €	116%
AMENDES SANCTIONS	1 000 €		0%
RECETTES ENGAGEMENTS	3 000 €	3 750 €	125%
FRAIS DOSSIERS CTCR	20 000 €	26 580 €	133%
RECETTE TAXE APPRENTISSAGE	15 000 €	26 888 €	179%
FORMATION FEDERALE ET CQP	10 000 €	8 622 €	86%
BPJEPS	300 000 €	321 541 €	107%
DEJEPS	80 000 €	61 678 €	77%
FORMATION CAMPUS		360 €	
CDC SUBVENTION AFRIQUE DU SUD	100 000 €	65 700 €	
CDC CONVENTION TRIENNALE	150 000 €	150 000 €	100%
CDC ANS	24 000 €	17 700 €	74%
CDC ANS FDS			
ORJSCS SUBV CAMP DES VENDANGES			
FFR FONCTIONNEMENT			
FFR SUBVENTION CTC	130 000 €	117 930 €	91%
FFR DEVELOPPEMENT RUGBY CORSE/CONT./CORSE	500 000 €	493 179 €	99%
FFR AUTRES SUBVENTIONS		33 811 €	
FFR SUBVENTION CRT 2EME GENERATION	20 000 €	0 €	
FFR SUBVENTION FONCTIONNEMENT + FDS	135 000 €	160 726 €	119%
SUBVENTION ETAT AIDE A L EMPLOI		12 000 €	
RESSOURCES DONS MECENAT		68 956 €	
PRODUITS FINANCIERS	2 000 €	11 171 €	559%
QUOTE PART DES SUBVENTION VIREES	35 982 €	31 754 €	88%
TRANSFERT CHARGES EXPLOITATIONS	20 000 €	28 690 €	
TRANSFERT CHARGES EXPLOITATIONS TRANSPORT	100 000 €	167 731 €	168%
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES			
RECETTE MANIFESTATIONS OCT.23		27 766 €	
PRODUITS EXERCICE ANTERIEUR			
PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE		134 €	
INDEMNITES FORMATION JOUEURS		429 €	
TOTAL PRODUITS	***1 710 982,00 €***	***1 920 238,93 €***	***112%***

RESULTAT **61 958,05 €**